

Le Socialiste

42e année - Rs 5.00 - No 10744 - VENDREDI 12 JANVIER 2024 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Journée mondiale de l'hindi 2024 : présentation de l'hindi comme langue seconde ou étrangère



Page 3

Le chargé d'affaires indonésien, M. Siahaan, rend une visite d'adieu au ministre Gobin



Page 3



Tirer parti de la coopération régionale pour relever les défis émergents dans l'océan Indien

Page 3

États-Unis : Trump avertit d'un risque de «chaos» si les poursuites contre lui continuent



Page 4

Air France prévoit de reprendre la desserte de Tel-Aviv le 24 janvier



Page 4

CARABAO CUP



Page 8



Page 8

A la télé aujourd'hui



11:56	LE JOURNAL DE LA MI-JOURNÉE
12:22	BARBARITA, LES COULEURS DE L'AMOUR
13:12	FIERCE ANGEL
13:38	L'EMPIRE DU MENSONGE
15:01	SAMACHAR
17:32	THE GARDENER'S DAUGHTER
18:01	SAMACHAR
18:33	WAGLE KI DUNIYA
18:57	SWARAN GHAR
19:31	LE JOURNAL TELEVISE
20:32	THE PERFECT PAIRING
21:54	BARBARITA
22:42	THE GARDENER'S DAUGHTER
23:34	LE JOURNAL TELEVISE



16:44	AKTIV
16:58	KONKOUR SANTE PATRIOTIK
17:58	L'EMPIRE DU MENSONGE
18:28	AMOUR SECRET
18:58	ZOURNAL KREOL
19:18	RODRIG PROG : PLAT DU CHEF : POULET MOUTARD
19:38	SON LADAN MEM : BLACK POWER
19:58	SUR LA PISTE DU PARAKEET
21:01	KONKOUR SANTE PATRIOTIK
21:53	PAROLES AGRICOLES : ENGAGEMENT DANS L'AGRICULTURE
22:20	MOTS & ECRITS : ANGKUSH POONYE
22:42	PROFIL
22:55	LA JOURNEE SOUS LE REGARD DU SEIGNEUR
23:01	ZOURNAL KREOL
23:21	KOZE ZOM
23:55	RODRIG PROG : ROD'ART



12:00	EK BAAR MOOKURA DO
14:58	SAYINGS RADHA KRISHNA
15:00	SAMACHAR
15:30	BADKI MALKAIN
16:00	JIJAJI CHHAT PAR HAIN
16:44	JIJAJI CHHAT PAR HAIN
17:31	RADHA KRISHNA - PUNAR MILAN
17:53	SAYINGS RADHA KRISHNA
18:00	SAMACHAR
18:30	TARK VITARK
19:02	BHOJPURI DHAMAKA
19:32	THEATRE
20:03	CHIKITSA AUR SWASTHYA
20:32	DOSTI
23:08	JIJAJI CHHAT PAR HAIN
23:30	YEH TERI GALIYAN
23:51	YEH TERI GALIYAN



13:04	KISMAT KI LAKIRON SE
13:33	KABHI KABHIE ITTEFAQ SEY
14:03	SHAURYA AUR ANOKHI KI KAHANI
18:02	SAMACHAR
18:32	SAYINGS RADHA KRISHNA
18:33	KUNDALI BHAGYA
19:02	UDAARIYAN
19:32	KUCH RANG PYAR KE AISE BH
20:01	SAYINGS RADHA KRISHNA
20:02	SASURAL SIMAR KA 2
21:02	ANUPAMAA
22:01	SAYINGS RADHA KRISHNA
22:04	KISMAT KI LAKIRON SE
23:03	SHAURYA AUR ANOKHI KI KAHANI



12:49	EUROPE REVEALED
13:31	BUSINESS AFRICA
14:00	JURASSIC PLANET
15:02	HI OPIE!
15:27	TUTI TUTI CORY BOLIDES
15:42	ZOONICORN
15:57	INSPECTEUR GADGET
16:19	ADVENTURES IN DUCKPORT
18:08	MOTORWEEK
18:35	CHOICES: DARE TO DREAM
18:50	PLANET A
19:06	ARTS UNVEILED
20:05	L'AMOUR A MORT
20:32	NEWS
20:53	HERITAGES
21:45	THE JUMANJI : NEXT LEVEL
23:48	CLOSE UP

Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court,
30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr
Website: Lesocialiste.info

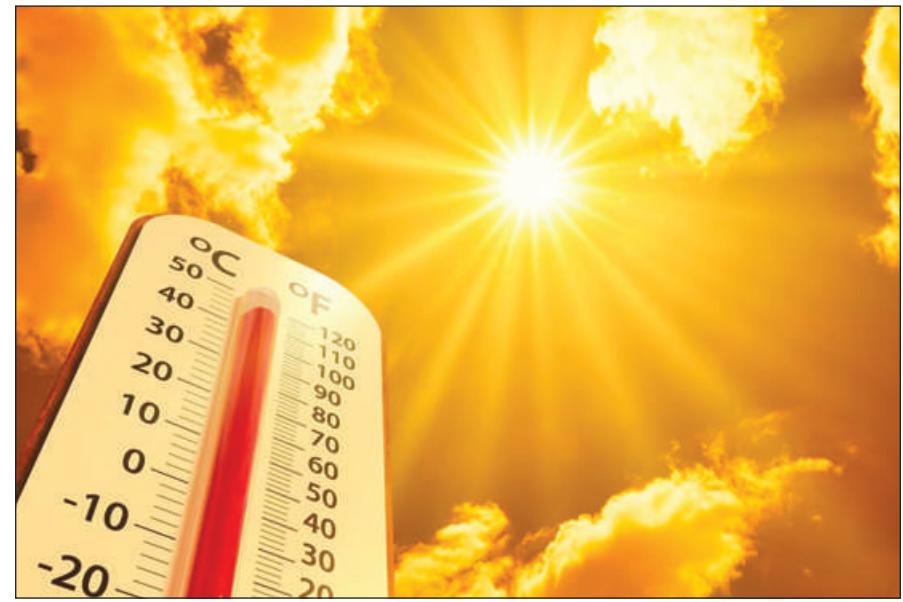
Facebook: Lesocialiste.info

Année record, 2023 a été 1,48 degré plus chaude que le climat de l'ère pré-industrielle

L'année 2023 a été 1,48 degré plus chaude dans le monde que le climat de l'ère pré-industrielle, a annoncé mardi le service européen Copernicus, confirmant qu'il s'agit de l'année la plus chaude de l'histoire pour la planète.

"2023 a connu une température mondiale moyenne de 14,98°C, soit 0,17°C au-dessus du record annuel précédent en 2016", a mesuré l'observatoire européen dont les données remontent à 1850. Ces températures "dépassent probablement celles de toutes les périodes depuis au moins 100.000 ans", a commenté Samantha Burgess, cheffe adjointe du service sur le changement climatique de Copernicus (C3S).

Les températures moyennes de la surface des océans en 2023 "se sont maintenues à un niveau élevé et inhabituel, atteignant des niveaux records saisonniers d'avril à décembre", alimentés par le retour du phénomène climatique El Niño, a



annoncé mardi le service européen Copernicus.

Les océans battent des records de chaleur saisonniers depuis neuf mois

Ces températures inédites depuis neuf mois menacent la vie marine,

augmentent l'intensité des tempêtes et réchauffent l'atmosphère. Elles sont particulièrement scrutées par les climatologues, compte tenu du rôle majeur de régulateur du climat joué par les océans, qui absorbent plus de 90% de l'excès de chaleur causée par l'activité humaine.

Un pollueur comparaît pour avoir tabassé l'octogénaire qui le filmait dans l'Hérault

Photographe, écologiste et grand voyageur, Christian Puech, 80 ans, n'avait jamais été agressé à l'autre bout du monde. Il a été violemment agressé près de chez lui, dans l'Hérault, en 2021, parce qu'il filmait un homme qui déchargeait illégalement des gravats. Son agresseur présumé est jugé ce mercredi.

« Je n'ai pas de haine contre mon agresseur », assure Christian Puech. La vie tumultueuse de cet octogénaire héraultais a pourtant bien failli s'achever au bout d'un chemin, à deux pas de chez lui, au milieu de cette nature qu'il aime tant. Le 24 mai 2021, il surprend, et filme, un homme occupé à décharger illégalement des gravats dans la garrigue, près de son mas isolé de Montbazin, une commune de 3 000 habitants à 20 km à l'ouest de Montpellier. Il est violemment tabassé et laissé pour mort par son agresseur, qui lui vole sa caméra.

Un Sétois de 32 ans, qui nie les faits, comparaît pour cette violente agression, ce mercredi 10 janvier 2024, devant le tribunal correctionnel de Montpellier. Christian Puech a eu beaucoup de chance.

Laissé pour mort sur le chemin, le visage tuméfié et fracturé, le tibia brisé en deux endroits, le retraité s'était vu diagnostiquer 6 mois d'arrêt de travail. Plusieurs opérations chirurgicales ont été nécessaires pour lui visser des plaques métalliques dans les os des arcades, les orbites et la mâchoire.

« C'est un an de ma vie qui est parti », lâche l'octogénaire, dont la vigoureuse constitution a contribué à son rétablissement. Il a dû être opéré d'une cataracte à l'œil droit, conséquence de son agression.

« C'est une affaire qui dépasse ma propre personne et ma vie », proclame avec emphase ce défenseur acharné de l'environnement, qui ne déteste pas parler aux médias.



Photographe, explorateur, défenseur des peuples autochtones

Avant de s'établir il y a 35 ans dans son joli coin de garrigue, Christian Puech a eu mille vies, qu'il aime raconter : il a été tour à tour volleyeur dans l'équipe de France, architecte, vigneron, sculpteur, photographe, écrivain... Cet explorateur a effectué de longs séjours en Amérique du Sud, et plaidé la cause des peuples autochtones auprès de l'ONU à Genève, en 2019. « Je suis allé au Honduras, au Guatemala, au Mexique, dans des pays et des endroits considérés comme les plus dangereux, mais je n'avais jamais été ni attaqué, ni blessé », souligne le retraité.

À Montbazin, il a mené, avec sa verve habituelle, plusieurs combats pour défendre l'environnement : d'abord contre un élevage de poules, puis contre les nombreux dépôts sauvages dans la nature. « Ces dépôts artificialisent les sols, polluent les eaux de forage, pourrissent les terres et nuisent à l'économie et au tourisme », s'enflamme Christian Puech, qui n'a jamais hésité, depuis 20 ans, à agir lui-même contre les pol-

lueurs. Ce qui lui a déjà valu menaces de mort et pneus crevés. Mais jamais rien d'aussi grave que l'agression qui a failli lui coûter la vie.

« La garrigue, c'est moi »

Son bagout et son obstination agacent, y compris chez les écologistes. « Il est insupportable. Il dessert la cause qu'il dit défendre », soupire un élu Les Écologistes héraultais. « C'est un militant qui ne laisse personne indifférent, et il n'a pas que des amis dans la commune », témoigne le maire de Montbazin, Josian Ribes. L'élu sera présent au procès, et demandera à se constituer partie civile contre l'agresseur, pour « l'atteinte à l'image de notre commune ».

L'octogénaire, lui, ne s'est pas assagi. Il a continué, après son agression, à prendre des photos des dépôts sauvages autour de chez lui, et veut se battre pour « donner un caractère juridique à la garrigue ».

Une nature à laquelle il s'identifie : « la garrigue, c'est moi ». Son agresseur doit répondre de « violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours ». Mais pas « d'atteinte à l'environnement », déplore sa victime.

Journée mondiale de l'hindi 2024 : présentation de l'hindi comme langue seconde ou étrangère

Un atelier d'une journée a marqué les célébrations de la Journée mondiale de l'hindi 2024, au Secrétariat mondial de l'hindi, à Phoenix. Le but de l'atelier était de souligner les procédures appropriées pour introduire l'hindi comme langue seconde ou étrangère ainsi que de développer l'intérêt des apprenants pour l'apprentissage de l'hindi.

L'événement a été organisé par le Secrétariat mondial de l'hindi (WHS) sous l'égide du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, des Sciences et de la Technologie et du Haut-commissariat de l'Inde, en collaboration avec le Centre Indira Gandhi pour la culture indienne et l'Institut Mahatma Gandhi.

La Vice-Première ministre, Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, Mme Leela Devi Dookun-Luchoomun ; la Haut-Commissaire de l'Inde à Maurice, Mme Nandini K. Singla ; le professeur agrégé à l'Institut d'études asiatiques et transculturelles, Université de Vilnius, Lituanie, Dr Kristina Luna Dolinina ; le Secrétaire Général du WHS, Dr Madhouree Ramdharee ; et d'autres personnalités étaient présentes pour l'occasion.

Dans son discours, Mme Dookun-Luchoomun a exprimé sa satisfaction quant aux étapes franchies par le WHS au cours



des dernières années. Elle a également partagé sa vision d'élargir la portée du WHS et d'élever la langue hindi à une dimension mondiale. En outre, la vice-première ministre a exposé les objectifs de son ministère à travers le WHS en matière de diffusion et de promotion de l'hindi dans les pays africains.

Mme Dookun-Luchoomun a également souligné l'objectif du gouvernement de promouvoir nos langues ancestrales comme moyen de maintenir l'unité au sein de la

nation et de contribuer activement à sa croissance et à son progrès.

En ce qui concerne l'élévation de la langue hindi à un niveau supérieur, la vice-première ministre a soutenu les solides relations bilatérales entre l'Inde et Maurice. Elle a souligné leurs efforts collectifs dans cet effort et a noté que le WHS célébrait depuis 15 ans la Journée mondiale de l'hindi, encourageant sa poursuite sur le même chemin.

Par ailleurs, Mme Dookun-Luchoomun a

souligné l'ensemble des initiatives orchestrées par le WHS, telles que des webinaires, des ateliers et notamment le concours international de rédaction de reportages en hindi. Elle a salué les efforts du WHS pour mettre en lumière des stratégies efficaces visant à présenter l'hindi à un public plus large d'apprenants.

S'exprimant au nom du Premier ministre indien, Shri Narendra Modi, Mme Singla a exprimé sa joie face à l'intérêt généralisé pour l'hindi et à la multitude d'activités organisées pour célébrer la Journée mondiale de l'hindi. Elle a en outre souligné le rôle central de la langue hindi dans la diffusion de la culture, des connaissances et des traditions indiennes dans le monde entier. Selon elle, le Premier ministre indien considère l'hindi comme une force unificatrice, non seulement en Inde mais aussi sur la scène mondiale, maintenant l'unité entre les Indiens à l'échelle internationale.

Journée mondiale de l'hindi

La Journée mondiale de l'hindi est célébrée chaque année le 10 janvier pour honorer les contributions des locuteurs de l'hindi et sensibiliser à l'utilisation de la langue hindi. Un thème unique est attribué chaque année, et pour 2024, il s'agit de « L'hindi reliant les connaissances traditionnelles et l'intelligence artificielle ».

Le chargé d'affaires indonésien, M. Siahaan, rend une visite d'adieu au ministre Gobin



Le Chargé d'Affaires de la République d'Indonésie à Madagascar, simultanément accrédité auprès de la République de Maurice, de la République des Seychelles et de l'Union des Comores, M. Benny Yan Pieter Siahaan, a rendu une visite d'adieu à l'Attorney General, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, M. Maneesh Gobin, à Port-Louis.

Dans une déclaration, M. Siahaan a souligné que le but de sa visite à Maurice était de rencontrer le ministre des Affaires étrangères et d'examiner des questions importantes relatives aux relations bilatérales entre l'Indonésie et Maurice.

Il a informé que les principaux sujets de discussion comprenaient la demande du gouvernement mauricien aux autorités indonésiennes de faciliter l'obtention de visas à

l'arrivée. Ils ont également parlé de l'accord commercial préférentiel que les deux pays devraient signer cette année.

Le Chargé d'Affaires a par ailleurs souligné que l'Indonésie envisage d'engager une collaboration avec Maurice dans le domaine de la main d'œuvre pour répondre à la pénurie à laquelle Maurice est actuellement confrontée.

Les discussions avec le ministre Gobin ont également porté sur de nouvelles pistes de coopération, notamment l'économie bleue, pour laquelle l'aide de l'Indonésie dans le domaine de l'aquaculture est recherchée.

Tirer parti de la coopération régionale pour relever les défis émergents dans l'océan Indien

La coopération régionale, en particulier dans les domaines de la sécurité maritime, de la gestion des ressources naturelles et de la facilitation des échanges, est essentielle pour répondre de manière proactive, efficace et innovante aux défis existants et sans précédent, qui ont un impact sur le monde ainsi que sur la région de l'océan Indien.

Tel était l'essentiel du message de l'Attorney General, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, président du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI), M. Maneesh Gobin, lors des célébrations du 40e anniversaire de la COI, à l'InterContinental Resort, à Balaclava.

Le secrétaire général du COI, M. Vélayoudom Marimoutou, des représentants des États membres du COI et d'autres personnalités étaient également présents.

Dans son discours, le ministre Gobin a rappelé l'institutionnalisation de la COI, suite à la signature de l'Accord général de coopération, communément appelé « Accord de Victoria », en 1984. Il a exprimé sa gratitude aux cinq États membres, à savoir les Comores, Madagascar, Maurice, la France (pour la Réunion) et les Seychelles, pour la mise en œuvre synergique des programmes et activités de la COI, et a insisté sur les quatre décennies de réalisations.

M. Gobin a en outre exhorté les partenaires et les observateurs du COI à tracer collectivement la voie à suivre pour de futures initiatives innovantes et adaptatives visant à répondre aux menaces telles que les catastrophes

naturelles et les risques d'origine humaine, notamment la piraterie et le trafic illégal. Un tel effort, a-t-il indiqué, sera réalisable grâce au renforcement continu des mécanismes de surveillance, à l'échange d'informations, à la réponse collective, à la conservation et à la protection du riche patrimoine culturel.

Défendant l'importance de favoriser la solidarité, la communication ouverte et le respect mutuel, le ministre a rappelé que la séance de dialogue tenue en novembre 2023, avec les représentants des États membres, constituait une opportunité de favoriser l'unité et de renforcer l'engagement pour atteindre les objectifs du COI. L'Accord général de coopération, révisé et adopté par le Conseil des ministres de la COI en 2020, est actuellement en cours de ratification, a-t-il souligné.

Par ailleurs, M. Gobin a informé que la restructuration de l'organigramme du personnel du COI est en cours. Maurice allouera un espace supplémentaire au secrétaire général à Ebène afin que le personnel puisse bénéficier d'un environnement de travail plus propice, a-t-il ajouté.

De son côté, M. Marimoutou a réitéré l'impératif d'une coopération régionale pour répondre aux besoins pressants des États membres. Il a également souligné les nombreuses réalisations de la COI depuis sa création il y a 40 ans, notamment dans les domaines des télécommunications, de la sécurité maritime, de la saisie de drogue, de la sécurité des écosystèmes et de la pêche.

NOTICE UNDER SECTION 311(2) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given - That QADIR BUSINESS LIMITED, a Global Business licence Company, having its registered office at 8th Floor, Ebene Tower, 52 Cybercity, Ebene, Mauritius is to be removed from the register of companies under Section 309(1)(d) of the Companies Act 2001. That the company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all its known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with its constitution and Companies Act 2001. That any objection to the removal under Section 313 of the Companies Act 2001 shall be delivered to the Registrar of Companies at latest 28 days after the date of publication of dissolution.

Anex Management Services Limited
Company Secretary
Date 10 January 2024

NOTICE UNDER SECTION 311 (2) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that Mirkwood Associates Limited a Mauritius Authorised Company having its Registered Office at C/o OCRA (Mauritius) Limited, Level 2 MaxCity Building, Remy Ollier Street, Port Louis, Mauritius is on this 10 January 2024 applying to the Registrar of Companies to be removed from the Register of Companies under Section 309 (1)(d) of the Companies Act 2001. Notice is hereby also given that the company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all its known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with its constitution and the Companies Act 2001.

Any objection to the removal of the company under Section 312 of the Companies Act 2001 is to be made in writing to the Registrar of Companies by latest on 07 February 2024.

Acclime Mauritius Limited
(Previously OCRA (Mauritius) Limited)
Registered Agent
Date: 10 January 2024

États-Unis : Trump avertit d'un risque de «chaos» si les poursuites contre lui continuent

Donald Trump a prédit mardi «le chaos dans le pays» si la justice américaine ne renonçait pas aux poursuites à son encontre, après une audience à la Cour d'appel fédérale de Washington sur sa demande d'immunité pénale en tant qu'ex-président.

Je pense que c'est très injuste quand un opposant politique est poursuivi par le ministère de la Justice, le ministère de la Justice du (président démocrate Joe Biden), a-t-il dit à la presse. Citant les sondages défavorables à ce dernier, également candidat, il a assuré que les poursuites à son encontre étaient politiques. «Ce sera le chaos dans le pays (...). C'est un très mauvais précédent et comme nous l'avons dit, ce sera ouvrir la boîte de Pandore».

Scepticisme

Le grand favori des primaires républicaines pour l'élection présidentielle de novembre, qui débutent le 15 janvier



dans l'État d'Iowa, cherche par ses multiples recours à reporter ses divers procès au pénal le plus tard possible, et en tout cas après le scrutin.

Les trois juges de la Cour d'appel de Washington ont exprimé leur scepticisme face à cette demande d'immunité, visant à faire annuler les poursuites contre Donald Trump pour tentative d'inverser illégalement les résultats de l'élection de 2020. Comme il l'avait annoncé lundi, bien que rien ne l'y oblige, l'intéressé s'est rendu à la Cour pour assister, sans s'exprimer lui-même, aux débats qui ont duré plus d'une heure.

Donald Trump, qui a plaidé non coupable dans cette affaire le 3 août 2023, a ensuite accusé une fois de plus l'administration du président démocrate Joe Biden de tenter par ces poursuites de l'éliminer de la course à la présidentielle, prédisant le «chaos dans le pays».

Air France prévoit de reprendre la desserte de Tel-Aviv le 24 janvier

Air France prévoit de reprendre le 24 janvier la desserte de Tel-Aviv, suspendue depuis l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre, a annoncé mardi la compagnie aérienne française.

Air France prévoit de reprendre ses vols entre Paris-Charles-de-Gaulle et Tel-Aviv à compter du 24 janvier prochain à raison de trois vols par semaine les mercredis, jeudis et dimanches », a précisé l'entreprise dans une déclaration transmise à l'AFP.

Ce programme de vols sera bien plus réduit que celui qui existait avant le 7 octobre, soit deux liaisons quotidiennes avec de gros porteurs Airbus A350.

En outre, « Air France rappelle que la sécurité de ses clients et de ses équipages est sa priorité absolue. La compagnie suit en permanence l'évolution de la situation géopolitique des territoires desservis et survolés par ses appareils afin d'assurer le plus haut niveau de sûreté et de sécurité des vols », a souligné la compagnie.

De son côté, Transavia, la filiale low cost du groupe Air France-KLM, qui avait également suspendu ses liaisons, « travaille actuellement sur son programme de vols pour envisager une reprise des vols vers



Tel-Aviv dès le début du mois de février », a indiqué un porte-parole à l'AFP mardi soir.

L'annonce d'Air France survient au lendemain de la date précédemment annoncée par le groupe allemand Lufthansa pour la reprise de ses liaisons vers Israël.

« Les compagnies aériennes du groupe offriront » à partir du 8 janvier « un total de 20 liaisons hebdomadaires vers et depuis Tel-Aviv », soit 30% du programme normal,

avait indiqué le 15 décembre l'entreprise allemande, qui détient aussi la compagnie autrichienne Austrian Airlines et la suisse SWISS.

De nombreuses autres compagnies aériennes avaient cessé de voler vers Israël dans la foulée des raids meurtriers et de tirs de roquettes du Hamas depuis Gaza, notamment vers la région de Tel-Aviv.

Air France a effectué quelques liaisons entre Israël et la France au début du conflit,

mais il s'agissait de vols spéciaux, affrétés par le ministère français des Affaires étrangères afin de rapatrier des ressortissants français.

La compagnie israélienne El Al a quant à elle maintenu ses vols.

Le conflit entre Hamas et Israël est entré dimanche dans son quatrième mois. L'attaque inédite menée le 7 octobre depuis la bande de Gaza par le mouvement islamiste palestinien sur le sol israélien a fait environ 1.140 morts, majoritairement des civils, selon un décompte de l'AFP à partir du bilan israélien.

En représailles, Israël, qui a juré de détruire le Hamas au pouvoir dans la bande de Gaza depuis 2007, a lancé une offensive dans le territoire palestinien, avec des bombardements massifs et des opérations au sol.

Depuis le début de l'offensive terrestre le 27 octobre, 185 soldats israéliens ont été tués, dont neuf lundi, selon un bilan publié mardi.

Les frappes de l'armée israélienne ont fait elles plus de 23.210 morts dans le territoire palestinien, essentiellement des femmes, des adolescents et des enfants, d'après un bilan du Hamas mardi.

CES 2024 : ces deux start-up françaises qui veulent démocratiser l'astronomie

Les entreprises tricolores Unistellar et Vaonis ont lancé à Las Vegas de nouveaux télescopes connectés permettant une prise en main facile, et destiné à un public de plus en plus large.

Une plongée dans les étoiles, à la portée de tous ou presque. Avec Unistellar et Vaonis, la France compte deux start-up françaises du New Space spécialisées dans les télescopes intelligents. Crées toutes les deux autour de 2016, ces deux entreprises du sud de la France se sont donné pour mission de démocratiser l'accès du public à l'astronomie. « Nous avons créé Unistellar sur la base d'un constat simple : tout le monde ou presque a une curiosité pour les étoiles, mais l'instrument phare pour s'y connecter, le télescope, ne remplissait pas son office », explique Laurent Marfisi, cofondateur et directeur général d'Unistellar.

Pour simplifier l'expérience, les deux start-up ont ainsi décidé de produire leurs propres appareils, et bâti des applications disponibles sur smartphone permettant au télescope de s'orienter vers la constellation, ou les objets que l'utilisateur souhaite observer. « C'est la puissance des smartphones qui permet le calcul et le rendu des images. Le téléphone permet également

une expérience utilisateur plus fluide », indique Souhail Aloui, responsable marketing de Vaonis. Plus besoin de scruter le ciel pendant de longues minutes à travers l'oculaire pour repérer les objets célestes : avec l'application du smartphone, on les trouve instantanément.

Cette promesse en tête, le CES de Las Vegas était l'occasion pour l'un et l'autre de muscler leurs gammes voire d'en dévoiler de nouvelles. Tel Unistellar, qui a lancé sa nouvelle catégorie Odyssey, des télescopes intelligents haut de gamme co-développé avec le spécialiste japonais de l'optique Nikon. Ce produit « est le premier télescope capable d'observer aussi bien les planètes proches que les objets situés dans les profondeurs du cosmos », promet l'entreprise de Marseille, qui assure une mise au point entièrement automatisée grâce aux algorithmes et un capteur. La gamme Odyssey est commercialisée entre 2499 euros pour sa version de base et jusqu'à 4499 euros pour sa version Odyssey Pro Red Edition, qui offre de meilleurs rendus en termes d'optique.

Recherche avec la Nasa

Avec déjà 10.000 télescopes en circulation dans le monde et une filiation assumée avec le monde de la science, Unistellar participe également à la recherche en

astronomie. La start-up a noué des partenariats avec des instituts comme la Nasa et permet à ses utilisateurs les plus aguerris de participer à cette recherche. « C'est une nouvelle forme d'instrument pour les scientifiques. L'univers est tellement vaste, personne ne peut l'observer 24h/24. Notre approche et notre maillage permettent une complémentarité avec les géants de l'observation », explique encore Laurent Marfisi. En mars dernier, la Nasa avait notamment retenu Unistellar pour un projet de surveillance des astéroïdes.

Vaonis n'est pas en reste. À Las Vegas, le groupe français a dévoilé Hestia, un télescope qui se présente sous la forme d'un boîtier de la taille d'une box internet et pesant 500 grammes. Sur ce télescope, vendu à 299 euros, l'utilisateur n'a qu'à disposer son smartphone sur l'oculaire et contempler le ciel depuis une application dédiée. Ce produit, conçu pour les débutants pour regarder les éclipses par exemple, la lune ou le soleil, dispose d'un simple système de conception à six lentilles et des prismes pour focaliser la lumière sur le capteur de l'appareil photo du smartphone.

La start-up de Castelnau-le-Nez, pas loin de Montpellier, a lancé une campagne de financement participatif et a réuni 4 millions d'euros pour ce produit, qui sera



assemblé comme les autres dans le sud de la France. Elle mise comme Unistellar sur une approche pédagogique, avec la possibilité pour les utilisateurs d'avoir des éléments de compréhension sur ce qu'ils voient.

Hestia a aussi profité du CES pour étoffer la ligne de produits de Vaonis qui compte désormais cinq télescopes, destinés aussi bien à des amateurs que pour les astronomes un peu plus aguerris. À Las Vegas, le groupe français a ainsi présenté son télescope Vespa 2, un modèle doté de caractéristiques bien plus avancées en termes d'optique et d'électronique, vendu à partir de 1590 euros.

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS
(Family Division)

In the matter of:
FD 1134/23

Mr. Ameechand GREEDARY (H) **PETITIONER**
v/s

Mrs. Vimla GREEDARY, (born JEEWOOLALL) (W) **RESPONDENT**

NOTICE IN DENUNCIATION

TAKE NOTICE in order that you may not plead nor pretend ignorance of same that the abovenamed Petitioner has lodged a divorce petition on the 18th day of April 2023 and that at a sitting held before the Honourable Judge in Chambers on 9 January 2024, the above matter has been postponed for **PRESENTATION ANEW** to the **19th day of March 2024 at 9.30 a.m.** By virtue of Judge's Order (Record No. FD 3244/23 (CH) dated 7 November 2023, the abovenamed Petitioner has been granted leave to effect substituted service of the present Notice by causing same to be published in two daily newspapers.

TAKE FURTHER NOTICE THAT you are hereby required, called upon and summoned to be and appear before the Honourable Judge in Chambers, Family Division of the Supreme Court, 3rd Floor of the New Supreme Court Building, Corner Edith Cavell and Desroches Streets, Port Louis on the aforesaid date and hour.

WARNING YOU that the above matter will be called and proceeded with on the aforesaid date and hour whether you be present or not.

Under all legal reservations
Dated at Port Louis, this 10th day of January 2024.

Me. Thashita GOURDEALE
Of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

PETITIONER'S ATTORNEY

To/
Mrs Vimla GREEDARY, born JEEWOOLALL.

"CHANGE OF MATRIMONIAL REGIME"
NOTICE UNDER ARTICLE 1398 OF THE CIVIL CODE

Notice is hereby given that in virtue of a deed drawn up by and before Me. Marie Joseph Noel Etienne Ghislain SINATAMBOU, Notary Public, dated the 29/03/2022 and 04/04/2022 and duly registered in Reg. A202204/000318, and homologated by His Lordship, the Honourable N. F. OH SAN-BELLEPEAU, Puisne Judge on the 28th August 2023, **Mr Saffick HOSANEE and Mrs Bibi Noorah HOSANEE (born SOOKOOR), the lawful wife of Saffick HOSANEE** who were married on the 10th September 2004 (Act No. 102 of 2004 – Savanne/Chemin Grenier) under the Legal System of Separation of Goods, have changed their matrimonial regime so that in future, they may be governed by the provisions of the "Legal System of Community of Goods" conformably with Article 1400 to 1474 of the Code Napoleon.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 08th January 2024.

Me. Afzal AGOWAN
Attorney for Mr and Mrs Saffick HOSANEE.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 07th day of March 2024 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of **Development Bank of Mauritius Ltd** against 1.- Mr. Chandradutt SEENAUTH and 2.- Mrs. Brinda SEENAUTH of the following property:- **DESCRIPTION OF PROPERTY** - Une portion de terrain de la contenance de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX METRES CARRES ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIEMES (2,252.97 m²)**, située au quartier de Moka, lieu dit Bois Cheri et bornee d'apres un proces verbal de rapport dresse par Monsieur Zahur Ahmad Khuram Beegun, arpenteur jure le 24/05/2000, enregistre au Reg. LS 39/5634, comme suit : Du premier cote, par Chandun Seenauth, ainsi que la largeur d'un chemin de sortie de deux metres quarante trois centimètres (2.43m) de large sur dix huit metres et quatre vingt dix neuf centimètres (18.99m). Du deuxième cote par le terrain de Kistnah Solomon, sur cent trente neuf metres et cinquante centimètres (139.50m), Du troisième cote par un chemin commun de trois metres cinq centimètres (3.05m), et une reserve d'un metre et cinquante centimètres (1.50m) sur seize metres quatre vingt huit centimètres (16.88m). Du quatrième et dernier cote, partie par le terrain de M Parsooram Seenauth et Jayendrasing Seenauth et Nundlall Seenauth, sur cent trente deux metres et cinquante centimètres (132.50m). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 22nd day of February 2024 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of

Development Bank of Mauritius Ltd against 1.- Mr. Chandradutt SEENAUTH and 2.- Mrs. Brinda SEENAUTH of the following property:- **DESCRIPTION OF PROPERTY** - Une portion de terrain de la contenance de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX METRES CARRES ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIEMES (2,252.97 m²)**, située au quartier de Moka, lieu dit Bois Cheri et bornee d'apres un proces verbal de rapport dresse par Monsieur Zahur Ahmad Khuram Beegun, arpenteur jure le 24/05/2000, enregistre au Reg. LS 39/5634, comme suit : Du premier cote, par Chandun Seenauth, ainsi que la largeur d'un chemin de sortie de deux metres quarante trois centimètres (2.43m) de large sur dix huit metres et quatre vingt dix neuf centimètres (18.99m). Du deuxième cote par le terrain de Kistnah Solomon, sur cent trente neuf metres et cinquante centimètres (139.50m), Du troisième cote par un chemin commun de trois metres cinq centimètres (3.05m), et une reserve d'un metre et cinquante centimètres (1.50m) sur seize metres quatre vingt huit centimètres (16.88m). Du quatrième et dernier cote, partie par le terrain de M Parsooram Seenauth et Jayendrasing Seenauth et Nundlall Seenauth, sur cent trente deux metres et cinquante centimètres (132.50m). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever.

The portion of land of the extent of 2,252.97 m² bears PIN No. 1808030131. STATEMENT OF OWNERSHIP

Mr. & Mrs. Chandradutt SEENAUTH are owners of the above property as follows:- Suivant contrat recu par Maître Freddy Audibert, ancien notaire le 02/05/1958 enregistre au **Reg C234/497 et transcrit au TV. 751/173**, Monsieur Indur Seenath a vendu à Monsieur Jagarnath Seenath (pendant son mariage avec Madame Dhannan Kuloo aussi appelee Dhanon Kuloo et qui fut celebree le 09/02/1954 sous le regime de la communaute a defaut de contrat de mariage ayant precede leur dit union) une portion de terrain situee au quartier de Moka distrait des terrains Carnet et Bancillon de la contenance de CINQUANTE UNE PERCHES (51 Ps). Que la dite Dame **Dhanon Kuloo** appelle Dhanan Kuloo, qui etait mariee civillement a Monsieur Jagarnath Seenath, aussi appelee Jagarnath Seenath, le 09/02/1954 sous le regime de la communaute legale de biens a defaut de contrat de mariage ayant precede leur union celebree et depuis decedee intestat a l'Hopital Dr Jeetoo le 29/01/1990 ne laissant aucun enfant naturel reconnu ni aucun descendant d'enfant legitime, naturel reconnu des dits descendants legitimes ou naturel reconnu mais laissant pour seul habiles a recueillir sa succession (i) ses cinq enfants legitimes nommes: (a) Champowtee Seenauth epouse de Monsieur Deokee Beeharry, (b) Magun Seenauth, (c) Chandradutt Seenauth (d) Chandun Seenauth et (e) Damianee Seenauth epouse de Monsieur Deosaran Rambacosse et (2) Son epoux survivant le dit Monsieur Jagarnath Seenauth d'avec lequel elle n'etait ni divorcee ni separee judiciairement " A MENSA & THORO" sauf toutefois un droit d'usufruit revenant a ce dernier conformement a l'article 768 de Code Civil en vigueur en cette Ile. Ces qualites hereditaires sus enonces resultent tant de la declaration des parties que d'un affidavit jure devant le "Chief Registrar" de la Cour Supreme de cette Ile le 20/05/1990 dument **enregistre et transcrit au TV 2034/83**. Le dit **Monsieur Jagarnath Seenauth** aussi appele Jagarnath Seenath etait marie civillement a la dit Dame Dhanan Kuloo aussi appele Dhanon Kuloo cette dernier l'ayant precede de a ainsi qu'on la vue plus haut le 09/02/1954 sous le regime legal de communaute a defaut de contrat de mariage ayant precede leur dit union et depuis decedee intestate et non remarie le 25/02/1996 ne laissant aucun enfant naturel reconnu ni aucun descendant legitime ou naturel reconnu enfant legitime ou naturel d'enfant legitime ou naturel reconnu, mais laissant pour seul habile a recueillir sa succession ses cinq enfants legitimes nommes: (a) Champowtee Seenauth epouse de Monsieur Deokee Beeharry, (b) Magun Seenauth, (c) Chandradutt Seenauth, (d) Chandun Seenauth, et (e) Damianee Seenauth epouse de Monsieur Deosaran Rambacosse. Ces qualites hereditaires sus enonces resultent tant de la declaration des parties que d'un affidavit affirme solennellement devant le "Chief Registrar" de la Cour Supreme de cette Ile de 22/05/1996 dument **enregistre et transcrit au TV. 3378/63**. Que suivant declaration faite devant son Honneur A R Hamuth "Acting Deputy Master & Registrar" de la Cour Supreme de cette Ile, et suivant son proces verbal en date du 03/07/1996 annexe a un contrat contenant vente par Monsieur Chandradutt Seenauth a Monsieur Chandun Seenauth, dresse par Me Jean Franco Christian, notaire le 04/11/1999, enregistre et transcrit au **TV. 4239/16**, il appert que (i) Madame Champowtee Seenauth epouse de Monsieur Deokee Beeharry (ii) Monsieur Magun Seenauth et (iii) Madame Damianee Seenauth, epouse de Monsieur Deosaran Rambacosse, ont renonce purement et simplement a tous leurs droits et part leur revenant dans la succession de (1) leur pere Monsieur Jagarnath Seenauth decedee le 25/02/1996 et (2) leur mere Madame Dhanon Kuloo decedee le 29/01/1990. Ce qui fait que les dits Messieurs Chandradutt Seenauth et Chandun Seenauth sont aujourd'hui les seuls ayant droits des successions confondues de leur pere et mere Monsieur et Madame Jagarnath Seenauth decedes ainsi qu'on l'a vu plus haut et ce dans la proportion de moitié indivise en toute propriete pour chacun d'eux. Et suivant contrat redige par Me Joseph Marcel Joson, Notaire, en date des 25/05/2000 et 27/10/2000, enregistre et transcrit au **TV. 4510/13**, Monsieur Chandun Seenauth a vendu a Monsieur Chandradutt Seenauth (pendant le cours de la communaute legale de biens existant entre son epouse, Madame Brinda Ramdoyal et lui-meme) tous les droits indivis generalement quelconques lui appartenant et s'elevant a une moitié indivise en toute propriete (les autres droits indivis s'elevant a l'autre moitié en toute propriete etant deja la propriete de Mons. Chandradutt Seenauth) dans une portion de terrain de la contenance de deux mille deux cent cinquante deux metres carres et quatre vingt dix sept centiemes (2,252.97 m²) situee au quartier de Moka lieu dit Bois Cheri.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 10/01/2024.

Me. Preetam CHUTTOO
of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

"CHANGE OF MATRIMONIAL REGIME"
NOTICE UNDER ARTICLE 1398 OF THE CIVIL CODE

Notice is hereby given that in virtue of a deed drawn up by and before Me. Mohammad Youssouf AUMJAUD, Notary Public, dated the 04/09/2023 and duly registered in Reg. A202309/000465, and homologated by His Lordship, the Honourable N. F. OH SAN-BELLEPEAU, Puisne Judge on the 23rd October 2023, **Mr Aboo Hassen BOYRUN and Mrs Djoweiriyha Zibya BHOYRUN (born SHEIK HYATH)** who were married on the 08th April 2013 Port Louis/Central Civil Status Office, under the Legal System of Separation of Goods, have changed their matrimonial regime so that in future, they may be governed by the provisions of the "Legal System of Community of Goods" conformably with Article 1400 to 1474 of the Code Napoleon.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 08th January 2024.

Me. M. I. DAUHOO
of Cathedral Square, Port Louis.
Attorney for Mr and Mrs Aboo Hassen BOYRUN.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 15th day of February 2024 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the **Sale By Levy, prosecuted at the request of Development Bank of Mauritius Ltd against 1.- The Curator of Vacant Estates, vested with the property and rights in Mauritius in the vacant succession of late Baichunsa BHAUGEERUTTY and Mrs. Kamla MUNSARAM, born BHAUGEERUTTY, widow of late Gunness MUNSARAM and 10 Ors** (Levy MOC 81/2022), of the following property:- A plot of land, **being all that remains after the excision of the portion of land of the extent of 220 m2 sold as per TV 2691/50, from the portion of land of the extent of 16 Ps or 675.34 m2 (TV 1413/89), and which sold, after survey has been found to be of the extent of 454.89 m2**, bearing Parcel Identification Number (PIN) 1206010120 as per certificate issued by the Ministry of Housing and Lands dated 06/02/2019 (PCR 1469/2019). **DESCRIPTION OF PROPERTY CHARGED:** Une portion de terrain de la contenance de SEIZE PERCHES soit SIX CENT SOIXANTE QUINZE METRES CARRES ET TRENTÉ QUATRE CENTIEMES DE METRE CARRE (675.34 m²), située au quartier des Pamplemousses, lieu dit Fond du Sac et bornée d'après un rapport dressé par Monsieur R Foiret, arpenteur juré le 01/06/1978, enregistré au Reg:A408/5126, comme suit:- D'un côté, par un chemin commun (aujourd'hui Baghee Road) sur trente sept pieds dix pouces soit onze mètres et cinquante trois centimètres (11.53m). Du second côté, par Deonarain Seepaul sur cent quatre vingt dix sept pieds soit soixante mètres et quatre centimètres (60.04m). Du troisième côté, par divers sur trente sept pieds dix pouces soit onze mètres et cinquante trois centimètres (11.53m). Et du quatrième et dernier côté, par le lot No. 2 (Poorunsa Bhageerutty) sur cent quatre vingt dix sept pieds soit soixante mètres et quatre centimètres (60.04m). La mesure employée est le pied anglais avec l'équivalent en mètres. Together with all building thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever, as evidenced by deed registered and transcribed in TV 1413/89. **OBSERVATIONS (Distraction)** The above described portion of land of the extent of SEIZE PERCHES or SIX CENT SOIXANTE QUINZE METRES CARRES ET TRENTÉ QUATRE CENTIEMES DE METRE CARRE (675.34 m²) has been excised and a distraction of the extent of 220 m² has been sold by Mr. & Mrs. Sobnath BHAUGEERUTTY to Mr. Kishore BHAUGEERUTTY and Mrs. Pushpawtee BHAGEERUTTY, born SINNANIUM, by virtue of a deed drawn up by Mr. Notary Joseph Marcel Joson, registered and transcribed in TV 2691/50 on 20/12/1993, as described below:- Une portion de terrain de la contenance de DEUX CENT VINGT METRES CARRES (220 m²), située au quartier des Pamplemousses, lieudit Fond du Sac, et bornée d'après un rapport dressé par Mons. Dumazel, arpenteur juré le 18/08/1993, enregistré au Reg. LS29/5154, comme suit:- Du premier côté, partie par un chemin de sortie de quatre vingt dix centimètres (0.90m) de large et partie par le surplus du terrain sur onze mètres cinquante trois centimètres (11.53m). Du deuxième côté, par Deonarain Seepaul sur dix neuf mètres et cinquante trois centimètres (19.53m). Du troisième côté, par Thootna sur onze mètres cinquante trois centimètres (11.53m). Et du quatrième côté par Poorunsa Bhageerutty sur douze mètres vingt centimètres (12.20m). **STATEMENT OF OWNERSHIP** - Late Mr. Sobnath BHAUGEERUTTY and late Mrs. Padmaotee BHAUGEERUTTY (born MAHABEER), also known as Padmaotee MOHABEER, were the owners of the above described portion of land of the extent of 675.34 m² as evidenced by a deed drawn up by Mr. Notary Joseph Marcel Joson, registered in Reg. C285/3558 and transcribed in TV 1413/89. The above described portion of land of the extent of 675.34 m² has been excised and a distraction of the extent of 220 m² has been sold by Mr. & Mrs. Sobnath BHAUGEERUTTY to Mr. Kishore BHAUGEERUTTY and Mrs. Pushpawtee BHAGEERUTTY, born SINNANIUM, by virtue of a deed drawn up by Mr. Notary Joseph Marcel Joson, registered and transcribed in TV 2691/50 on 20/12/1993. As per their affidavit of succession dated 15/12/2006, registered and transcribed on 15/12/2006 in TV 6419/34, late Mr. Sobnath BHAUGEERUTTY and late Mrs. Padmaotee BHAUGEERUTTY, born MAHABEER also called Padmaotee MOHABEER, have left the following parties as their sole heirs entitled to apprehend the whole of their estate and succession:- their NINE surviving legitimated and legitimate children, namely:- Baichunsa BHAUGEERUTTY (now deceased), Kamla BHAUGEERUTTY, Atmaram BHAUGEERUTTY, Parmeswar BHAUGEERUTTY, Pooneemah BHAUGEERUTTY, Rameswar BHAUGEERUTTY, Premchand BHAUGEERUTTY, Sarosuttee BHAUGEERUTTY, Rookmeen BHAUGEERUTTY. And Their three grandchildren, (coming by representation of their late father Kishore BHAUGEERUTTY, who predeceased his parents on 12/03/2005, Death Certificate No. 17/2005 of Riviere du Rempart), namely: Renusha BHAUGEERUTTY, Kaushik BHAUGEERUTTY, and Deevya BHAUGEERUTTY. By virtue of a Judge's Order dated 26/02/2021 (Re: SCR No. 121309 - Serial No. 188/21), the Curator of Vacant Estates has been vested with the Vacant Succession in Mauritius of late Baichunsa BHAUGEERUTTY. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Dated at Port Louis, this 08/01/2024.
Me. Preetam CHUTTOO
 of 9th Floor, Astor Court, Blo ck B, Georges Guibert Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 08th day of February, 2024 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, Supreme Court of Mauritius situated at Supreme Court House, c/r Desroches and Edith Cavell Streets, Port Louis, the **SALE BY LEVY prosecuted at the request of MAUBANK LTD now in the rights of the Mauritius Post and Cooperative Bank against Mr & Mrs Coomar LUCHMUN, residing at Bassin Road, Quatre Bornes**, of the following immoveable property:- "Une portion de terrain de la contenance de DIX PERCHES ET DEMIE soit QUATRE CENT QUARANTE TROIS DECIMAL VINGT METRES CARRES (443.20m²) située au quartier des PLAINES WILHEMS lieu dit Quatre Bornes (La Louise), et borné d'après un proces verbal de rapport avec plan figuratif, dressé par Mons. A. Rasheed NAHABOO, Arpenteur Jure, en date du 02/11/1976, enregistré au Reg. A 401/266, comme suit:- Du premier cote, par la cinquième portion ci-apres décrite devant revenir a Madame veuve Jackdeo Mahadewoosing elle même, sur soixante neuf pieds ou vingt et un mètres trois centimètres, cette ligne traverse en partie une maison devant être démolie; Du second cote, par M. R. Nazir, sur quatre vingt un pieds neuf pouces ou vingt quatre mètres quatre vingt seize centimètres; Du troisième cote, par la Route Bassin, sur soixante douze pieds ou vingt et un mètres quatre vingt quatorze centimètres; Et du quatrième cote, par les héritiers de Mons. Toolsee Goorahoo une nouvelle entrée commune de dix pieds ou trois mètres quatre centimètres de large entre se trouvant entièrement sur la présente portion, sur soixante deux pieds neuf pouces ou dix neuf mètres dix sept centimètres. La mesure employée est le pied anglais avec conversion en mètre. The whole morefully described in an authentic deed drawn up by Me Jean Maxime CROUCHE duly registered and transcribed in TV 3529/18. PIN 1723180095. There exists on the aforesaid portion of land a storeyed residential building together with water and electricity supplies. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must exercise their rights before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.
 Dated at Port Louis, this 08th day of January 2024.

Mrs S. SONAH-ORI
 Of Suite 114, 1st floor, Sterling House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 14th day of March 2024 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the final adjudication of the following property:- Une portion de terrain de la contenance de CENT SOIXANTE QUATRE METRES CARRES ET CINQUANTE DEUX/CENTIEMES (164.52 m²), située au quartier de la Rivière Noire, mais faisant aujourd'hui partie du cadastre de la Municipalité de Port Louis, lieudit "Pointe aux Sables", Morcellement Ilois, Rue Empereur ou elle porte aujourd'hui le No. 8 d'après le nouveau cadastre de la Municipalité de Port Louis- étant le Lot No. M 23- et bornée d'après un rapport d'arpentage, dressé par Mr Louis Maurice DUMAZEL, arpenteur jure le 08/12/1986, enregistré au Reg: L.S 23/7488 comme suit:- Du premier cote, par le lot M 24, sur treize mètres soixante et onze centimètres (13.71m); Du deuxième cote, partie par les lots M21 et M20, sur une longueur totale de douze mètres (12.00m); Du troisième cote par le lot M22, sur treize mètres soixante et onze centimètres (13.71m); Et du quatrième cote, par un chemin de quatre mètres quatre vingt huit centimètres (4.88m) de large, des réserves d'un mètre quatre vingt trois centimètres (1.83m) de large entre, sur douze mètres (12.00m). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. **OWNERSHIP - Mrs. Marie Rosemone ALEXIS** is the owner of the above described property for having acquired same from Mr. and Mrs. Jocelyn JOACHIM, as is evidenced by deed drawn up by Mr Notary Roland CONSTANTIN, registered and transcribed in **TV 5480/61** and bearing **PIN number 1924040005**. **The sale is prosecuted at the request of Development Bank of Mauritius Ltd against 1. Mr. Wendy Yannick ALEXIS, and 2. Mrs Marie Rosemone ALEXIS**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Dated at Port Louis, this 08/01/2024.

Me. Preetam CHUTTOO

of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Take notice that on the 05th day of January 2024, has been filed in the Master's Office of the Supreme Court of Mauritius the Memorandum of Charges, containing the Conditions, Clauses pur-suant and according to which shall take place before the Master's Bar, the Sale by Licitation of the hereunder described immoveable property viz:- A residential building of an extent of **178.04 m²** built on a portion of State Land, being Lot No. E11 of 'Résidences St Malo', situated in the district of Pamplemousses, place called Tombeau Bay, the whole morefully described in deed transcribed in TV No 5420/49, and which is bounded as follows:- *Towards the North East, surplus of State Land (Lot No E10) on twelve metres and twenty nine centimetres (12.29m); Towards the South East, by surplus of State Land (Lot No E12) on fifteen metres and fifty centimetres (15.50m); Towards the South West, by an access road four metres and fifty centimetres (4.50m) wide, on eight metres and twenty centimetres (8.20m) and on a developed length of two metres and eighty five centimetres (2.85m) and towards the North West, by road reserves one metre and fifty centimetres (1.50m) wide, along an access road five metres (5.00m) wide, on fourteen metres and seventy centimetres (14.70m).* There exists on the aforesaid portion of land one residential building and all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said sale is prosecuted at the request of Vasoodeen VEERARAGOO against Marie Laura Natacha ANSELIN**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 08th day of January 2024.

Me. Pazany Thandaray

Of 2nd Floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Take notice that on the 05th day of January 2024, has been filed in the Master's Office of the Supreme Court of Mauritius the Memorandum of Charges, containing the Conditions, Clauses pur-suant and according to which shall take place before the Master's Bar, the Sale by Licitation of the hereunder described immoveable property viz:- A portion of land of an extent of **373.15m²** being Lot No. 6, bearing PIN 1723300141, situated in the district of Plaines Wilhems place called La Louise, Quatre Bornes as evidenced by deed transcribed on the 24th October 2016 in Vol TV201610/001558, and which is bounded as follows:- *Du premier côté, partie par un chemin commun de 5.00 mètres de large une réserve de 1.50 mètres de large entreprise entièrement et faisant partie du lot présentement décrit et partie par le Lot No. 7 sur une ligne brisée en trois partie mesurant sept mètres (7.00m), cinq mètres (5.00m) et dix mètres quatre-vingt-dix centimètres (10.90m); Du deuxième côté, par Mons. Kader Dulloo sur vingt-trois mètres trente centimètres (23.30m); Du troisième côté, partie par Monsieur Girajah Seenauth et partie par le lot No 5, sur une ligne brisée en trois partie mesurant quinze mètres trente-trois centimètres (15.33m), deux mètres quinze centimètres (2.15m) et deux mètres cinquante centimètres (2.50m); Du quatrième côté et dernier côté par le Lot No. 4, sur dix-sept mètres soixante centimètres (17.60).* There exists on the aforesaid portion of land one residential building and all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said Sale is prosecuted at the request of Ashveena DOORGANAH against Sunnyram AKKOOLOO**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 08th day of January 2024.

Me. Pazany Thandaray

Of 2nd Floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

NOTICE UNDER SECTION 311 OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that "VEPEKA Solutions Ltd" (Company No.: 188839 GBC), a Global Business Company having its registered office at 2nd Floor, C&R Court, 49 Labourdonnais Street, Port Louis, Mauritius is on this 10th day of January 2024 applying to the Registrar of Companies to be removed from the Register of Companies under Section 309 (1) (d) of the Companies Act 2001. Notice is hereby given that the Company has discharged in full its liabilities to all its known creditors and has distributed its surplus assets in accordance with its constitution and the Companies Act 2001. Any objection to the removal of the Company under Section 312 of the Companies Act 2001 is to be made in writing to the Registrar of Companies by latest on the 9th day of February 2024.

**St Lawrence Management Limited
Company Secretary**

Date: 10th day of January 2024

NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION

Take notice that **I MRS SOORAYAH ANTOAROO (BORN LUNGUT)** will apply to the Municipal Council of Port Louis for a Building and Land Use Permit for a Proposed **CONVERSION OF PART OF AN EXISTING BUILDING AT GROUND FLOOR, TO BE USED AS GENERAL RETAILER - FOODSTUFF (EXCLUDING LIQUOR) AND NON-FOODSTUFF (FOODSTUFF PREDOMINANT)** at No.2, GLAIEULS ST, LA LOUR KOENIG.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the Above-named Council within 15 days as from the date of this publication

Date: 28. MARCH. 2023

NOTICE FOR CHANGE OF NAME

Notice is hereby given that Mr. Jeevandra K. SARABADU C/o Mrs. Sarojadevi RAMNAUTH of Bechard Lane, St Paul, Phoenix, has applied to the Honourable Attorney-General for leave to change his surname K. SARABADU into that of SARABADU so that in the future he shall bear the name and surname of Jeevandra SARABADU.

Objections, if any, should be filed in the registry of the Office of the Attorney-General within a period of 28 days as from the last date of publication of the said notice in the papers.

Applicant: Mr. Jeevandra K. SARABADU

Date: 10.01.2024

Tracteurs à Berlin, routes bloquées, grèves: l'Allemagne face à des mouvements sociaux de grande ampleur

C'est une semaine sous haute tension qui s'ouvre en Allemagne, marquée par la mobilisation des agriculteurs, des chauffeurs routiers et des conducteurs de train.

Des tracteurs en plein cœur de Berlin ou à l'entrée des autoroutes dans toutes les régions d'Allemagne. Ces scènes improbables observées outre-Rhin témoignent des fortes tensions sociales que connaît le pays en ce début d'année. Agriculteurs, conducteurs de train et chauffeurs routiers multiplient en effet les manifestations, les mouvements de grève et les blocages cette semaine en Allemagne.

"Il ne faut jamais oublier que ce sont nous les agriculteurs qui produisons la nourriture", peut-on lire sur une pancarte brandie par un manifestant ce lundi 8 janvier, à Ludwigsburg, dans le sud de l'Allemagne. Après la présentation d'un projet de loi prévoyant une suppression des subventions de diesel dans le secteur, les agriculteurs veulent maintenir la pression sur le gouvernement. Et ce, malgré le rétropédalage partiel de l'exécutif allemand la semaine dernière, jugé insuffisant par les exploitants.

Résultat: dès ce lundi, des convois entiers de tracteurs sont envoyés pour bloquer plusieurs entrées d'autoroutes dans tout le pays, à l'appel de l'Union des agriculteurs allemands (DBV).

Des perturbations importantes sur le trafic routier

Les chauffeurs routiers et les sociétés de transports se sont aussi greffés à cette mobilisation généralisée. La fédération des transports ayant appelé à y prendre part, comme le rapporte le journal La Croix ce lundi.

En ce début de matinée, les autorités ont signalé de fortes perturbations sur le trafic routier dans presque toutes les régions allemandes, du Bade-Wurtemberg et la Bavière au sud, en passant par le land le plus peuplé d'Allemagne, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie jusqu'au nord du pays.

En Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, l'ensemble des entrées d'autoroutes étaient bloquées, a indiqué la police de Rostock (nord-est).

Des tracteurs au cœur de Berlin, Hambourg et Brême

Les premiers convois de tracteurs sont entrés dans les métropoles de Hambourg et Brême, au nord, paralysant en partie le trafic. À Cologne (ouest) la police locale a fait



état d'un rassemblement "nettement" plus important que prévu. Quelque 500 tracteurs sont arrivés en ville, contre 120 annoncés par les agriculteurs.

À Berlin, les tracteurs ont pris position au cœur de la capitale, près de la porte de Brandebourg.

La colère des agriculteurs s'était enflammée à la suite de la décision du gouvernement de réduire des subventions au secteur en raison d'un rappel à l'ordre des juges constitutionnels portant sur les strictes règles budgétaires de l'Allemagne.

Le ministre de l'Economie bloqué par les agriculteurs

Face aux protestations, le gouvernement avait adouci jeudi ses projets. L'avantage fiscal accordé sur les quantités de gazole consommées sera ainsi supprimé progressivement jusqu'en 2026 et non d'un coup, comme prévu initialement. De plus, l'avantage en matière de taxe sur les véhicules pour la sylviculture et l'agriculture sera maintenu.

Un compromis jugé insuffisant par la profession. L'action menée jeudi soir par une trentaine d'agriculteurs échauffés en témoigne. Ce soir-là, ils s'en étaient pris au

ministre de l'Économie Robert Habeck (Verts), empêchant le ferry où il se trouvait d'accoster alors qu'il revenait de quelques jours de congés sur Hallig Hooge, une île touristique en mer du Nord.

Après une tentative de pourparlers avortée avec les manifestants, le ministre a décidé de rester sur le navire et de retourner en direction de Hallig Hooge. Une fois le calme revenu, il a pu rejoindre le continent vendredi après minuit avec les autres passagers du ferry, selon la police.

"L'ambiance dans le pays s'échauffe tellement"

"Ce qui m'inquiète, c'est que l'ambiance dans le pays s'échauffe tellement", a réagi Robert Habeck dans un communiqué vendredi, remerciant aussi les autres passagers et l'équipage sur le bateau ainsi que la police qui a sécurisé le navire.

Ce blocage est "honteux et viole les règles de la coexistence démocratique", avait déclaré plus tôt le porte-parole du gouvernement Steffen Hebestreit sur le réseau X, anciennement Twitter. Quant au ministre allemand des Finances Christian Lindner, il avait jugé samedi "disproportionnées" les protestations des agriculteurs.

Les conducteurs de train en grève

Mais l'agriculture et les transports ne sont pas les seuls secteurs remontés. Les conducteurs de train sont appelés à une nouvelle grève de trois jours de mercredi à vendredi soir, a annoncé dimanche le syndicat GDL. Cette mobilisation fait suite à l'échec de négociations sur les salaires et le temps de travail avec l'opérateur public Deutsche Bahn (DB).

"Le groupe DB n'a pas profité de la trêve de Noël pour empêcher des actions collectives en présentant une offre négociable", a affirmé dans un communiqué le syndicat engagé depuis plusieurs mois dans un bras de fer avec la Deutsche Bahn, et qui a déjà mené plusieurs grèves en 2023.

Le mouvement "aura un impact considérable sur l'exploitation ferroviaire", prévient la DB. Les perturbations du transport de marchandises ont un coût élevé pour l'économie allemande déjà en difficulté.

Outre des hausses de salaires pour compenser l'inflation, GDL, qui représente environ 10.000 salariés, revendique également de négocier un passage à la semaine de 35 heures sur quatre jours.

Attaques des Houthis en mer Rouge : 21 drones et missiles abattus

L'armée américaine a indiqué ce mardi avoir abattu, avec les forces britanniques, 18 drones et trois missiles tirés par les rebelles Houthis en mer Rouge, dans le cadre d'une attaque "complexe". D'après le Commandement militaire américain au Moyen-Orient, l'attaque est de conception iranienne.

Les forces américaines et britanniques ont abattu mardi soir en mer Rouge 18 drones et trois missiles tirés par les rebelles Houthis dans le cadre d'une attaque "complexe", a indiqué l'armée américaine. "Les Houthis soutenus par l'Iran ont lancé dans le sud de la mer Rouge une attaque complexe de conception iranienne à l'aide de drones, de missiles de croisière antinavire et d'un missile balistique antinavire", a indiqué le Commandement militaire américain

cain au Moyen-Orient (Centcom).

"Aucun dommage, ni blessé"

Les drones et les missiles ont été abattus par des avions de combat déployés depuis le porte-avions américain Dwight Eisenhower, de trois destroyers américains et d'un navire de guerre britannique, le HMS Diamond, a précisé le Centcom dans un communiqué, assurant qu'il n'y avait eu "aucun dommage, ni blessé" dans ces attaques. Les forces internationales déployées en mer Rouge ont répondu à un nouvel incident sécuritaire au large des côtes du nord du Yémen, région sous contrôle des rebelles Houthis, avait indiqué plus tôt l'agence de sécurité maritime britannique UKMTO.

"L'UKMTO a reçu des informations à propos d'un incident à environ 50 milles nautiques à l'ouest de Hodeida (port

yéménite) impliquant la présence de drones. Les forces de la coalition sont intervenues", avait indiqué sur X l'agence britannique en recommandant aux navires de circuler "avec prudence" en mer Rouge. Depuis le début de la guerre le 7 octobre entre Israël et le Hamas, les Houthis, qui contrôlent une grande partie du Yémen, multiplient les attaques en mer Rouge afin d'y freiner le trafic maritime international, affirmant agir en solidarité avec les Palestiniens de Gaza.

Une autre frégate en route pour la mer Rouge

Israël a juré "d'anéantir" le Hamas après son attaque inédite sur le sol israélien, fatale à quelque 1.140 personnes, essentiellement des civils, selon un décompte de l'AFP à partir du bilan israélien. L'incessant pilonnage israélien a fait plus de 23.210 morts à Gaza, majoritairement des femmes,

enfants et adolescents, selon le Hamas. Premier allié d'Israël, les États-Unis ont mis en place en décembre une coalition internationale pour protéger le trafic maritime des attaques des Houthis, dans cette zone stratégique où transite 12% du commerce mondial.

D'ailleurs, le ministre de la Défense britannique, Grant Shapps, a annoncé mardi soir qu'une autre frégate, le HMS Richmond, était en route pour la mer Rouge afin d'y contrer les "attaques" des Houthis. L'attaque de mardi soir est la 26e visant le trafic maritime commercial en mer Rouge depuis la mi-janvier, a précisé le Centcom. Et elle intervient alors que le chef de la diplomatie américaine Antony Blinken se trouve en Israël dans le cadre d'une tournée régionale visant entre autres à empêcher que la guerre Israël/Hamas ne se régionalise davantage.

CARABAO CUP

MIDDLESBROUGH 1-0 CHELSEA

Les Blues auront à se ressaisir pour le match retour

Chelsea a tout à faire s'il veut atteindre la finale de la Coupe Carabao à Wembley en février après avoir perdu 1-0 contre Middlesbrough au Riverside. Le but de Hayden Hackney en première mi-temps a fait la différence entre les équipes ce soir-là, laissant Mauricio Pochettino extrêmement frustré après avoir vu ses protégés rater une multitude d'occasions, la meilleure tombant sur Cole Palmer.

Le but de Hayden Hackney en première mi-temps a donné à Middlesbrough un avantage au match aller pour affronter Chelsea dans quinze jours en demi-finale de la Coupe Carabao.

Chelsea a dominé la possession mais n'a pas pu créer grand-chose avec, avec les deux occasions dorées de Cole Palmer en première mi-temps, elles-mêmes le résultat d'erreurs de Boro, le plus proche où ils se sont rapprochés du but.

C'est tout à l'honneur de l'équipe de Michael Carrick d'avoir surmonté la perte de deux joueurs clés en début de match, Emmanuel Latte Lath et Alex Bangura ayant tous deux quitté le terrain dans les 20 premières minutes.

Le but est survenu huit minutes avant la pause lorsqu'Isaiah Jones a couru sur le flanc droit, écartant l'attention de Levi Colwill et a glissé un ballon à travers la surface de réparation que Hackney a rencontré à toute vitesse avec un pied latéral dans le fond. coin.



La seconde mi-temps a vu Chelsea détenir plus de 80% de possession et camper dans la moitié de terrain de Boro, mais s'est pour la plupart résigné à tirer à longue distance et l'équipe de championnat n'a pas semblé indûment sous pression.

Les équipes se retrouvent le 23 janvier à Stamford Bridge.

Une nuit châtimentaire pour palmer

Il a reçu des tonnes d'éloges cette année et les a mérités tous, mais ce match, la première demi-finale dans laquelle il a été l'homme clé de son équipe, il voudra l'oublier.

Certes, jouer un rôle de fer de lance de Chelsea, même s'il a la possibilité de

reculer pour récupérer le ballon et jouer avec ses coéquipiers, ne lui convient pas autant que le rôle de n°10. La tête froide qui, sous la pression, a marqué contre Luton était introuvable en première mi-temps à Riverside lorsqu'il a raté deux gardiens.

Le premier l'a vu faire preuve de son calme caractéristique lorsqu'il a marqué le but pour maintenir la position de gardien de but avant de tirer dans le coin droit, mais il mesurait au moins un mètre de large. Ensuite, même si des joueurs de moindre importance peuvent se plaindre d'avoir été dans une position légèrement inconfortable et élevée pour rentrer chez eux après

l'échappé de Tom Glover, vous ne pouvez pas trouver ces excuses pour le jeune attaquant le plus talentueux d'Angleterre. Peu de temps après, il s'est créé une autre occasion, mais n'a pu forcer qu'un arrêt assez facile du bouchon de Boro.

Alors que Chelsea a créé peu d'occasions claires tout au long du match, l'équipe et le manager doivent partager la responsabilité, Palmer se sentira responsable d'en avoir rejeté trois. Il aura sûrement beaucoup plus de grands matchs quand cela comptera à l'avenir - et pourrait bien le faire dans quinze jours à Stamford Bridge - mais ce soir était peut-être un rappel que le jeu n'est pas toujours aussi facile qu'il le laisse paraître.

Isaiah Jones (Middlesbrough)

C'est tout à l'honneur de Michael Carrick d'avoir insisté pour qu'Isaiah joue haut sur le terrain plutôt que de reculer, comme il est facile de le faire face à une équipe de Premier League qui a tout le ballon. Pendant qu'il faisait son travail défensivement, c'était en attaque que Jones était particulièrement accrocheur en prenant le dessus sur Levi Colwill tout au long du match.

En plus d'avoir le rythme nécessaire pour dépasser la défense de Chelsea, son sang-froid lorsqu'il se trouvait dans des positions dangereuses était également impressionnant, comme le montre le but.

Liverpool 2-1 Fulham

Liverpool gagne dans la douleur

Alors que les buts rapides de Curtis Jones et Cody Gakpo donnent à Liverpool une victoire 2-1 sur Fulham lors du match aller de la demi-finale aller de la Coupe Carabao ; Willian a donné une avance rapide à l'équipe de Marco Silva à Anfield, mais les Reds ont riposté.

Liverpool est revenu par derrière pour battre Fulham 2-1 lors du match aller de sa demi-finale de la Coupe Carabao grâce à deux buts en trois minutes en seconde période de Curtis Jones et Cody Gakpo.

L'équipe de Jurgen Klopp a pris du retard lorsque Willian a profité d'une erreur de Virgil van Dijk au début, mais Curtis Jones les a ramenés à égalité avec un effort à longue distance qui a dévié Tosin Adarabioyo.

Fulham avait brillamment joué jusque-là, mais les hôtes ont complété le redressement lorsque les remplaçants Darwin Nunez et Gakpo se sont combinés pour une superbe seconde à Liverpool.

Cette victoire donne à Liverpool l'avantage avant le match retour à Craven Cottage le 24 janvier, garantissant ainsi que les leaders de la Premier League restent sur la bonne voie dans leur quête de quatre trophées cette saison.

Comment Liverpool est revenu pour gagner

Liverpool, sans Mohamed Salah et Trent Alexander-Arnold, blessé, a dominé les premiers échanges, forçant des occasions grâce à Jones, dont le tir depuis l'extérieur de la surface a été retenu par Bernd Leno, et Diogo Jota, dont l'effort angulaire a explosé.

Mais le premier match surprise de Fulham a stoppé leur élan alors que la tête apprivoisée de Van Dijk a permis à Pereira d'accélérer dans la surface de Liverpool et de repérer Willian, qui a repoussé le défi de Conor Bradley, a gardé son sang-froid et a tiré une finition basse devant Caoimhin Kelleher.

Liverpool a eu du mal à retrouver son calme après le but, Van Dijk, de retour dans l'équipe suite à une maladie, voyant jaune pour une paume au visage de Pereira puis risquant une nouvelle punition avec un tacle tardif sur Raul Jimenez.

Fulham se montrait compact et difficile à briser alors que



les hôtes avaient du mal à se créer des occasions et que l'équipe de Silva continuait également à menacer offensivement, Tosin dirigeant un coup franc directement vers Kelleher et Pereira testant le gardien de but à distance.

Liverpool punit à nouveau Fulham

C'était la deuxième fois en l'espace de quelques semaines que Liverpool revenait au score pour battre Fulham à Anfield après sa victoire spectaculaire 4-3 en Premier League en décembre.

Joe Gomez, cherchant un premier but pour Liverpool lors de sa 200e apparition pour le club, a effleuré le filet latéral avec un tir mené quelques secondes avant la mi-temps à l'autre bout, mais Liverpool a atteint l'intervalle après avoir enregistré un seul tir cadré.

Il y avait des signes d'amélioration après la pause, avec Ryan Gravenberch tirant de peu après une course au milieu de terrain et Timothy Castagne et Antonee Robinson effectuant des interventions vitales de dernier recours pour refuser Jota.

Mais Fulham a raté une glorieuse occasion d'échappée de doubler son avance lorsque Bobby De Cordova-Reid a

choisi de tirer sous un angle étroit alors qu'il aurait dû s'affronter face à Pereira non marqué.

Silva a réagi furieusement à cette décision et elle a été rapidement punie par Liverpool alors que Jota a fait irruption et a nourri le remplaçant Nunez, qui a lancé Jones pour un tir qui a volé au large de Tosin.

C'était dur pour Fulham, qui avait superbement défendu, mais Liverpool a rapidement ajouté son deuxième, avec Jota à nouveau impliqué alors qu'il jouait à Nunez, dont la réduction a été impitoyablement expédiée par Gakpo.

À partir de ce moment-là, tout était à Liverpool, l'explosif Nunez étant sur le point d'étendre son avance à trois reprises, pour être contrecarré à chaque fois par Leno.

En fin de compte, Liverpool a dû se contenter d'un avantage d'un but, sachant que cela aurait pu être très différent sans la prise de décision de De Cordova-Reid et l'impact de Nunez et Gakpo depuis le banc.

Quelle que soit l'équipe qui sortira victorieuse du match retour à Craven Cottage, elle affrontera Middlesbrough ou Chelsea en finale.